



AGENCE NATIONALE DE LA CONSERVATION  
FONCIERE DU CADASTRE ET DE LA  
CARTOGRAPHIE

الوكالة الوطنية للمحافظة العقارية  
والمسح العقاري و الخرائطية

# REGLEMENT DE COPROPRIETE

*Règlement établi conformément au Dahir n° 1-02-298 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002)  
portant promulgation de la loi N°18-00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis ,  
telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12*

TITRE FONCIER	:	130235/02
PROPRIETE DITE	:	Jorf Lakhdar Extention-Lot 52
SITUATION	:	Oujda Angad commune oujda Oujda Jorf Lakhdar

*mars 2018*

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

Bureau des Etudes Topographique  
**KABBAJ Abdouahhab**  
Ingénieur Géomètre Topographe  
17, Boulevard Chefchaoui 1er Etage - FES  
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36

## PREAMBULE

Le présent règlement concerne la résidence en copropriété dénommé «Jorf Lakhdar Extension-Lot 52», objet du T.F N° : 130235/02, situé à: Oujda Angad commune oujda Oujda Jorf Lakhdar .

**Nous soussigné : SOCIETE AL OMRANE OUJDA**

Ayant l'intention de diviser en appartements la résidence dont les références foncières sont :

Propriété dite	:	Jorf Lakhdar Extension-Lot 52
Titre Foncier	:	130235/02
Surface	:	5216 m <sup>2</sup>

A établi conformément aux dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le présent règlement de copropriété qui vise, à régler les rapports de bon voisinage et à définir les droits et charges respectifs des copropriétaires, d'une part, et à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble, d'autre part.

Le présent règlement s'impose aux différents copropriétaires, leurs ayants droit (héritiers), et leurs ayants cause : (cessionnaires, locataires ou occupants).

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes, et dans chaque acte de location ou bail, il sera spécifié que le nouvel occupant ou propriétaire s'oblige à l'exécution pleine et entière des clauses, charges et conditions du présent règlement.

En plus du préambule, le présent règlement comporte :

- La description sommaire de l'immeuble et la division par **partie** et par **niveau**.
- Le tableau de répartition des **parties privatives** et des **parties communes**.
- Les règles de copropriété découlant des dispositions de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

Bureau des Etudes Topographique  
KABBAJ Abdouahhab  
Ingénieur Géomètre Topographe  
17, Boulevard Chekhaoui 1er Etage - FES  
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36



**I. DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU, IMMEUBLE ET PAR PARTIE****1. Description de la résidence**

La résidence se compose de :

- Rez-de-chaussée : de 2.80m de hauteur
- Premier Etage : de 2.80m de hauteur
- Deuxième Etage : de 2.80m de hauteur
- Troisième Etage : de 2.80m de hauteur
- Terrasse : à partir d'une hauteur de 12.51m

La résidence est divisée en 178 parties, dont 163 parties privatives et 15 parties communes détaillées comme suit :

Nord	:	T127624/02 Rue de lotissement de 20m
Nord-Est	:	T127624/02 Rue de lotissement de 23m
Sud-Est	:	T127624/02 Rue de lotissement de 15m
Sud-Ouest	:	T127624/02 Rue de lotissement de 15

**2. Description par niveau, par immeuble et par partie****Rez-de-chaussée**

Le Rez-de-chaussée couvrant une surface de 5216m<sup>2</sup>, compris entre la côte +0.51m et la côte +3.31m d'une hauteur intérieure de 2.80m. Il est divisé en 45 parties dont 39 privatives et 6 communes détaillées comme suit :

**IMMEUBLE BLOC A**

**PARTIE PRIVATIVE N° 1**: de 60m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : 2 Chambres, Salon, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 2**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : 2 Chambres, Salon, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 3**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 4**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.

**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2989m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

**IMMEUBLE BLOC B**

**PARTIE PRIVATIVE N° 5**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 6**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 7**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 42**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un local syndic qui contient : hall, WC, balcon.

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 34m<sup>2</sup> de surface, consistant des Murs, piliers et gaines

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 2989m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>****IMMEUBLE BLOC C****PARTIE PRIVATIVE N° 8**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 9**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, SDB, WC, Hall.**PARTIE PRIVATIVE N° 10**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 11**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 34m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 2984m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>****IMMEUBLE BLOC D****PARTIE PRIVATIVE N° 12**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 13**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 14**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 15**:de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 41m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.PARTIE COMMUNE N° 41:de 38m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 2966m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda



**IMMEUBLE BLOC E**

**PARTIE PRIVATIVE N° 16**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 17**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 42m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 22m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.

**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaiassée.

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 3113m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

**IMMEUBLE BLOC F**

**PARTIE PRIVATIVE N° 18**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 19**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 20**:de 59m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 21**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 49m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.

**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaiassée.

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2966m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

**IMMEUBLE BLOC G**

**PARTIE PRIVATIVE N° 22**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 23**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 24**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 25**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 2989m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>****IMMEUBLE BLOC H****PARTIE PRIVATIVE N° 26**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 27**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 28**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 29**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 49m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.PARTIE COMMUNE N° 41:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 2963m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>****IMMEUBLE BLOC I****PARTIE PRIVATIVE N° 30**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.**PARTIE PRIVATIVE N° 31**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.PARTIE COMMUNE N° 40:de 45m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.PARTIE COMMUNE N° 41:de 22m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesTotal des surfaces des autres immeubles = 3110m<sup>2</sup> de surface**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre - d'Oujda

**IMMEUBLE BLOC J**



**PARTIE PRIVATIVE N° 32**: de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 33**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 34**: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 35**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 41m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 37m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

#### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.

**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2966m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

#### **IMMEUBLE BLOC K**

**PARTIE PRIVATIVE N° 36**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 37**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 38**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 39**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers et Entree qui contient : Cage d'escaliers.

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

#### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 43** : de 136m<sup>2</sup> de surface, formée par : passages sous saba.

**Partie commune n° 44** : de 1694m<sup>2</sup> de surface, formée par : voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 45** : de 78m<sup>2</sup> de surface, formée par : Délaissée.

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2985m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

**Premier Etage**

Le Premier Etage couvrant une surface de **5216m<sup>2</sup>**, compris entre la cote +3.51m et la cote +6.31m d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 44 parties dont 40 privatives et 4 communes détaillées comme suit :

**IMMEUBLE BLOC A**

**PARTIE PRIVATIVE N° 46**:de 60m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 47**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 48**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 49**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2985m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

**IMMEUBLE BLOC B**

**PARTIE PRIVATIVE N° 50**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 51**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 52**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 53**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers .

PARTIE COMMUNE N° 41:de 34m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines.

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2985m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

**IMMEUBLE BLOC C**

**PARTIE PRIVATIVE N° 54**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 55**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 56**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIE PRIVATIVE N° 57**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 36m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2980m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

### **IMMEUBLE BLOC D**

**PARTIE PRIVATIVE N° 58**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 59**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 60**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 61**: de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**: de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2962m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

### **IMMEUBLE BLOC E**

**PARTIE PRIVATIVE N° 62**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 63**: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 22m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 3111m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m<sup>2</sup>**

### **IMMEUBLE BLOC F**

**PARTIE PRIVATIVE N° 64**: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 65**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

Agence Nationale de  
La Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIE PRIVATIVE N° 66**:de 59m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 67**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2962m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC G**

**PARTIE PRIVATIVE N° 68**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 69**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 70**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 71**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2985m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC H**

**PARTIE PRIVATIVE N° 72**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'Habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 73**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 74**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 75**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 41m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2959m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**IMMEUBLE BLOC I**

**PARTIE PRIVATIVE N° 76**: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

**PARTIE PRIVATIVE N° 77**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41: de 23m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 3108m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC J**

**PARTIE PRIVATIVE N° 78**: de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 79**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 80**: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 81**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41: de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86: de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2962m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC K**

**PARTIE PRIVATIVE N° 82**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 83**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 84**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 85**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1912m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

**Partie commune n° 41** : de 6m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

Total des surfaces des autres immeubles = 2981m<sup>2</sup> de surface

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Fondère du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



## Deuxième Etage

Le Deuxième Etage couvrant une surface de **5216m<sup>2</sup>**, compris entre la côte +6.51m et la côte +9.31m d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 46 parties dont 42 privatives et 4 communes détaillées comme suit :

### IMMEUBLE BLOC A

**PARTIE PRIVATIVE N° 88**: de 60m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 89**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 90**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 91**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### IMMEUBLE BLOC B

**PARTIE PRIVATIVE N° 92**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 93**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 94**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 95**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**: de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**: de 34m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### IMMEUBLE BLOC C

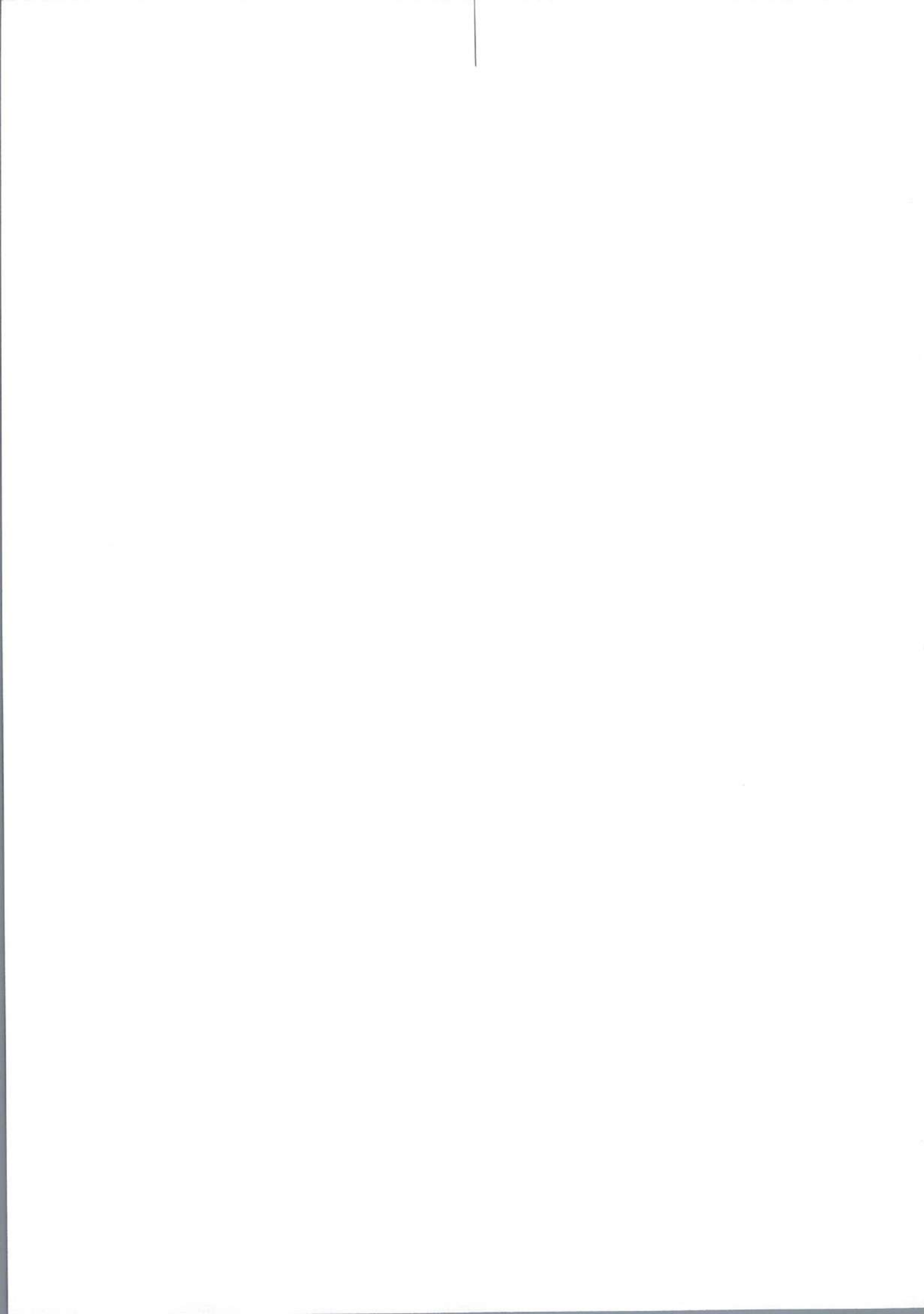
**PARTIE PRIVATIVE N° 96**: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 97**: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 98**: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

Agence Nationale de  
la Conservation Fondère du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda





**PARTIE PRIVATIVE N° 99**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 36m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3122m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC D**

**PARTIE PRIVATIVE N° 100**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 101**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 102**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 103**:de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC E**

**PARTIE PRIVATIVE N° 104**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 105**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 106**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 29m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3182m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC F**

**PARTIE PRIVATIVE N° 107**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 108**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 109**:de 59m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIE PRIVATIVE N° 110**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC G**

**PARTIE PRIVATIVE N° 111**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 112**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 113**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 114**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC H**

**PARTIE PRIVATIVE N° 115**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 116**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 117**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 118**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE COMMUNE N° 40**:de 41m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

**PARTIE COMMUNE N° 41**:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIE COMMUNE N° 86**:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

### **PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3101m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

### **IMMEUBLE BLOC I**

**PARTIE PRIVATIVE N° 119**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

**PARTIE PRIVATIVE N° 120**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

**PARTIE PRIVATIVE N° 121**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



PARTIE COMMUNE N° 40: de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 30m<sup>2</sup> de surface, consistant des Murs, piliers et gaines  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

#### PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3179m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

#### IMMEUBLE BLOC J

PARTIE PRIVATIVE N° 122: de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 123: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 124: de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 125: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41: de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86: de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

#### PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

#### IMMEUBLE BLOC K

PARTIE PRIVATIVE N° 126: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 127: de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 128: de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE PRIVATIVE N° 129: de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

#### PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3123m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**Troisième Etage**

Le Troisième Etage couvrant une surface de **5216m<sup>2</sup>**, compris entre la côte +9.51m et la côte +12.31m d'une hauteur intérieure de **2.80m**. Il est divisé en 46 parties dont 42 privatives et 4 communes détaillées comme suit :

**IMMEUBLE BLOC A**

**PARTIE PRIVATIVE N° 130**:de 60m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 131**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 132**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 133**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC B**

**PARTIE PRIVATIVE N° 134**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 135**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 136**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 137**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 34m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC C**

**PARTIE PRIVATIVE N° 138**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 139**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 140**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 141**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 36m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardinTotal des surfaces des autres immeubles = 3122m<sup>2</sup> de surface.**Total de la résidence= 5216m.****IMMEUBLE BLOC D****PARTIE PRIVATIVE N° 142**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 143**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 144**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 145**:de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliersPARTIE COMMUNE N° 41:de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesPARTIE COMMUNE N° 86:de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardinTotal des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.**Total de la résidence= 5216m.****IMMEUBLE BLOC E****PARTIE PRIVATIVE N° 146**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Hall, Cuisine avec balcon, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 147**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 148**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliersPARTIE COMMUNE N° 41:de 29m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesPARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE****Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardinTotal des surfaces des autres immeubles = 3182m<sup>2</sup> de surface.**Total de la résidence= 5216m.****IMMEUBLE BLOC F****PARTIE PRIVATIVE N° 149**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 150**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 151**:de 59m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.**PARTIE PRIVATIVE N° 152**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.PARTIE COMMUNE N° 40:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliersPARTIE COMMUNE N° 41:de 40m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gainesPARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC G**

**PARTIE PRIVATIVE N° 153**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 154**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 155**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 156**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 24m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC H**

**PARTIE PRIVATIVE N° 157**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 158**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 159**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 160**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 41m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3101m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC I**

**PARTIE PRIVATIVE N° 161**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

**PARTIE PRIVATIVE N° 162**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB.

**PARTIE PRIVATIVE N° 163**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 33m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 30m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3179m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC J**

**PARTIE PRIVATIVE N° 164**:de 70m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 165**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 166**:de 64m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 167**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 32m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 39m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC K**

**PARTIE PRIVATIVE N° 168**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 169**:de 63m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 170**:de 61m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

**PARTIE PRIVATIVE N° 171**:de 62m<sup>2</sup> de surface, consistant en un Appartement à usage d'habitation qui contient : Salon, 2 Chambres, Cuisine avec balcon, Hall, SDB, WC.

PARTIE COMMUNE N° 40:de 25m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 41:de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIE COMMUNE N° 86:de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3123m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



Terrasse

La Terrasse couvrant une surface de 5216m<sup>2</sup>, située à partir de la côte +12.51m. Elle est divisée en 15 parties communes détaillées comme suit :

IMMEUBLE BLOC A

PARTIE COMMUNE N° 172: de 269m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse et terrasse inaccessible qui contient : Terrasse inaccessible.

PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

PARTIE COMMUNE N° 41: de 23m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

IMMEUBLE BLOC B

PARTIE COMMUNE N° 173: de 263m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse

PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

PARTIE COMMUNE N° 41: de 29m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

IMMEUBLE BLOC C

PARTIE COMMUNE N° 174: de 267m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse

PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

PARTIE COMMUNE N° 41: de 30m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

ARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3122m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

IMMEUBLE BLOC D

PARTIE COMMUNE N° 175: de 279m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse

PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers

PARTIE COMMUNE N° 86: de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.

PARTIE COMMUNE N° 41: de 37m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

ARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 87 : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin

Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

**IMMEUBLE BLOC E**

PARTIE COMMUNE N° 176: de 213m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 14m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 23m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3182m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC F**

PARTIE COMMUNE N° 177: de 281m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 16m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 30m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC G**

PARTIE COMMUNE N° 178: de 264m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 28m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3127m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC H**

PARTIE COMMUNE N° 179: de 283m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 17m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 31m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87** : de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3101m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



**IMMEUBLE BLOC I**

PARTIE COMMUNE N° 180: de 215m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 14m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 9m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 23m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87 :** de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3179m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC J**

PARTIE COMMUNE N° 181: de 280m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 14m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 7m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 35m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87 :** de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3104m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

**IMMEUBLE BLOC K**

PARTIE COMMUNE N° 182: de 266m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Terrasse  
PARTIE COMMUNE N° 40: de 13m<sup>2</sup> de surface, consistant en une Cage d'escaliers  
PARTIE COMMUNE N° 86: de 8m<sup>2</sup> de surface, consistant en un vide sur cour.  
PARTIE COMMUNE N° 41: de 30m<sup>2</sup> de surface, consistant en des Murs, piliers et gaines

**PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE :**

**Partie commune n° 87 :** de 1776m<sup>2</sup> de surface, formée par : vide sur voies de circulation et jardin  
Total des surfaces des autres immeubles = 3123m<sup>2</sup> de surface.

**Total de la résidence= 5216m.**

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

**TABEAU DE REPARTITION DES QUOTES-PARTS ET TANTIEME D'INDIVISION :**

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc A</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m )</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-1		1		Appartement	60	60	19,17	61,22	30,71	588,81	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-2		2		Appartement	61	61	19,48	62,24	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-3		3		Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-4		4		Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	33	33					
			41	Murs, piliers et gaines	35	35					
<b>Total immeuble</b>				<b>Total (IMM bloc A)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>78,25</b>	<b>250</b>			
Parites Communes du groupe		43		passages sous saba	136	136					
		44		voies de circulation et jardin	1694	1694					
		45		Délaissé	78	78					
		41		Murs, piliers et gaines	6	6					
<b>Total des autres immeubles</b>											
					<b>2989</b>	<b>2989</b>					
<b>Total du groupe</b>					<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>125,41</b>	<b>2404,32</b>	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m )</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-40		46		Appartement	60	60	19,17	61,22	30,71	588,81	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-41		47		appartement	61	61	19,48	62,24	31,22	598,63	

Agence Nationale de la Carte cadastrale  
 la Commune de la Carterville  
 Casablanca  
 Service du Cadastre d'Orchid



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-42	48	Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-43	49	Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52 130235/02	40	Cage d'escaliers	24	24					
	41	Murs, piliers et gaines	35	35					
	86	vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc A)	313	313	78,25	250			
Parites Communes du groupe		Vide sur jardin et voie	1912	1912					
		Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles			2985	2985					
Total du groupe			5216	5216			125,41	2404,32	
deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-80	88	Appartement	60	60	19,17	61,22	30,71	588,81	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-81	89	appartement	61	61	19,48	62,24	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-82	90	Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-83	91	Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52 130235/02	40	Cage d'escaliers	24	24					
	41	Murs, piliers et gaines	35	35					
	86	vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc A)	313	313	78,25	250			
Parites Communes du groupe		vide sur jardin et voie	1776	1776					
			3127	3127					
Total des autres immeubles			5216	5216			125,41	2404,32	
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-122	130	Appartement	60	60	19,17	61,22	30,71	588,81	

Agence Urbaine,  
 la Conservation, l'entretien du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Orléans

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-123	131		appartement	61	61	19,48	62,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-124	132		Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-125	133		Appartement	62	62	19,8	63,27	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	24	24				
	130235/02	41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	9	9				
Total immeuble			Total (IMM bloc A)	313	313	78,25	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			125,41	2404,32
Terrasse (à partir de la cote +12,51m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		172	Terrasse et terrasse inaccessible	269	269				
	130235/02	40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble		41	Murs, piliers et gaines	23	23				
	Total (IMM bloc A)			313	313	313	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			501,64	9617,28



Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc B</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m )</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-5		5		Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-6		6		appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-7		7		Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	33	33					
			42	local syndic	62	62					
			41	Murs, piliers et gaines	34	34					
				<b>Total (IMM bloc B)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>62,47</b>	<b>199,57</b>			
Parites Communes du groupe			43	passages sous saba	136	136					
Parites Communes du groupe			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
Parites Communes du groupe			45	Délaissé	78	78					
Parites Communes du groupe			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles					2989	2989					
Total du groupe					5216	5216			94,18	1805,7	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m )</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-44		50		Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-45		51		Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière et du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oran



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-46	52	Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-47	53	Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	Cage d'escaliers	24	24					
		Murs, piliers et gaines	34	34					
		vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc B)	313	313	83,52	266,82			
Parites Communes du groupe	87	Vide sur jardin et voie	1912	1912					
Parites Communes du groupe	41	Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles			2985	2985					
Total du groupe			5216	5216			125,92	2414,14	
deuxieme. Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-84	92	Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-85	93	Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-86	94	Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-87	95	Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	Cage d'escaliers	24	24					
		Murs, piliers et gaines	34	34					
		vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc B)	313	313	83,52	266,82			
Parites Communes du groupe	87	vide sur jardin et voie	1776	1776					
Total des autres immeubles			3127	3127					
Total du groupe			5216	5216			125,92	2414,14	
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-126	134	Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44	

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Calaire et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-127	135		Appartement	62	62	21,05	67,25	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-128	136		Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-129	137		Appartement	61	61	20,71	66,16	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	40	Cage d'escaliers	24	24				
		41	Murs, piliers et gaines	34	34				
		86	vide sur cour	9	9				
Total immeuble			Total (IMM bloc B)	313	313	83,52	266,82		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			125,92	2414,14
Terrasse (à partir de la cote +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	173	Terrasse	263	263				
		40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide sur cour	8	8				
		41	Murs, piliers et gaines	29	29				
Total immeuble			Total (IMM bloc B)	313	313	313	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			471,94	9048,12

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup. en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv.	Com.		Int, T, F	Avec Surp.	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc C</b>											
Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m)											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-8		8		Appartement	62	62	19,8	62,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-9		9		Appartement	61	61	19,48	61,24	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-10		10		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-11		11		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	34	34					
			41	Murs, piliers et gaines	35	35					
<b>Total immeuble</b>				<b>Total (IMM bloc C)</b>	<b>318</b>	<b>318</b>	<b>79,5</b>	<b>249,99</b>			
Parites Communes du groupe		43		passages sous saba	136	136					
		44		voies de circulation et jardin	1694	1694					
		45		Délaissé	78	78					
		41		Murs, piliers et gaines	6	6					
<b>Total des autres immeubles</b>					<b>2984</b>	<b>2984</b>					
<b>Total du groupe</b>					<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>127,46</b>	<b>2443,55</b>	
Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m)											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-48		54		Appartement	62	62	19,8	62,25	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-49		55		Appartement	61	61	19,48	61,24	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-50		56		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24	

Avenue Mohammed VI  
 la Conservation Foncière de  
 Casablanca et de la Région  
 Service du Cadastre d'Oujda



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-51	57		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	25	25				
		41	Murs, piliers et gaines	36	36				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc C)	318	318	79,5	249,99		
Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912				
		41	Murs, piliers et gaines	6	6				
Total des autres immeubles				2980	2980				
Total du groupe				5216	5216		127,46		2443,55
<b>deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-88	96		Appartement	62	62	19,8	62,25	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-89	97		Appartement	61	61	19,48	61,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-90	98		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-91	99		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24
		40	Cage d'escaliers	25	25				
		41	Murs, piliers et gaines	36	36				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc C)	318	318	79,5	249,99		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3122	3122				
Total du groupe				5216	5216		127,46		2443,55
<b>Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-130	138		Appartement	62	62	19,8	62,25	31,74	608,44

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-131	139		Appartement	61	61	19,48	61,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-132	140		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-133	141		Appartement	63	63	20,11	63,25	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	25	25				
	130235/02	41	Murs, piliers et gaines	36	36				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc C)	318	318	79,5	249,99		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3122	3122				
Total du groupe				5216	5216			127,46	2443,55
Terrasse (à partir de la côte +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		174	Terrasse	267	267				
		40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide	8	8				
		41	Murs, piliers et gaines	30	30				
Total immeuble			Total (IMM bloc C)	318	318				
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3122	3122				
Total du groupe				5216	5216			509,84	9774,2



Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup. en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv.	Com.		Int, T, F	Avec Surp.	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc D</b>											
Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m)											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-12		12		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-13		13		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-14		14		Appartement	61	61	19,94	59,34	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-15		15		Appartement	70	70	22,88	68,1	35,83	686,95	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	41	41					
			41	Murs, piliers et gaines	38	38					
				<b>Total (IMM bloc D)</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>84</b>	<b>250</b>			
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
				<b>Total des autres immeubles</b>	<b>2966</b>	<b>2966</b>					
				<b>Total du groupe</b>	<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>131,55</b>	<b>2522,06</b>	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-52		58		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-53		59		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-54		60		Appartement	61	61	19,94	59,34	31,22	598,63	

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Géométrie  
Service du Cadastre d'Oran

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-55	61		Appartement	70	70	22,88	68,1	35,83	686,95
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32				
		41	Murs, piliers et gaines	40	40				
		86	vide sur cour	7	7				
Total immeuble			Total (IMM bloc D)	336	336	84	250		
Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912				
Parites Communes du groupe		41	Murs, piliers et gaines	6	6				
Total des autres immeubles				2962	2962				
Total du groupe				5216	5216			131,55	2522,06
deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-92	100		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-93	101		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-94	102		Appartement	61	61	19,94	59,34	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-95	103		Appartement	70	70	22,88	68,1	35,83	686,95
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32				
		41	Murs, piliers et gaines	40	40				
		86	vide sur cour	7	7				
Total immeuble			Total (IMM bloc D)	336	336	84	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3104	3104				
Total du groupe				5216	5216			131,55	2522,06
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-134	142		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24

Service National  
 la Conservation Foncière et  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Orléans



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-135	143		Appartement	63	63	20,59	61,28	32,25	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-136	144		Appartement	61	61	19,94	59,34	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-137	145		Appartement	70	70	22,88	68,1	35,83	686,95
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32				
		41	Murs, piliers et gaines	40	40				
		86	vide sur cour	7	7				
Total immeuble			Total (IMM bloc D)	336	336	84	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3104	3104				
Total du groupe				5216	5216			131,55	2522,06
Terrasse (à partir de la côte +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		175	Terrasse	279	279				
		40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide sur cour	7	7				
		41	Murs, piliers et gaines	37	37				
Total immeuble			Total (IMM bloc D)	336	336	336	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3104	3104				
Total du groupe				5216	5216			526,2	10088,24

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T, F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc E</b>											
Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m )											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-16		16		Appartement	61	61	18,36	97,13	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-17		17		Appartement	64	64	19,26	101,91	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entrec	42	42					
			41	Murs, piliers et gaines	22	22					
				<b>Total (IMM bloc E)</b>	<b>189</b>	<b>189</b>	<b>37,62</b>	<b>199,04</b>			
Total immeuble											
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles											
					3113	3113					
Total du groupe											
					5216	5216			63,98	1226,7	
Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m )											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-56		62		Appartement	61	61	18,36	97,14	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-57		63		Appartement	64	64	19,26	101,91	32,76	628,07	

Agence Nationale de  
la Conservation l'ordre du  
Cadastré et de la Cartographie  
Services du Cadastre d'Alger



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	40	Cage d'escaliers	32	32								
		41	Murs, piliers et gaines	22	22								
		86	vide sur cour	8	8								
<b>Total immeuble</b>			<b>Total (IMM bloc E)</b>	<b>187</b>	<b>187</b>	<b>37,62</b>	<b>199,05</b>						
<b>Parites Communes du groupe</b>		<b>87</b>	<b>Vide sur jardin et voie</b>	<b>1912</b>	<b>1912</b>								
		<b>41</b>	Murs, piliers et gaines	<b>6</b>	<b>6</b>								
<b>Total des autres immeubles</b>				<b>3111</b>	<b>3111</b>								
<b>Total du groupe</b>				<b>5216</b>	<b>5216</b>	<b>63,98</b>	<b>1226,7</b>						
<b>deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )</b>													
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-96		<b>104</b>	Appartement	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>19,26</b>	<b>101,91</b>				<b>32,76</b>		<b>628,07</b>
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-97		<b>105</b>	Appartement	<b>61</b>	<b>61</b>	<b>18,36</b>	<b>97,14</b>				<b>31,22</b>		<b>598,63</b>
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-98		<b>106</b>	Appartement	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>19,26</b>	<b>101,91</b>				<b>32,76</b>		<b>628,07</b>
<b>Total immeuble</b>				<b>191</b>	<b>191</b>	<b>56,88</b>	<b>300,96</b>						
<b>Parites Communes du groupe</b>		<b>87</b>	<b>vide sur jardin et voie</b>	<b>1776</b>	<b>1776</b>								
				<b>3182</b>	<b>3182</b>						<b>96,74</b>		<b>1854,77</b>
<b>Total des autres immeubles</b>				<b>5216</b>	<b>5216</b>								
<b>Total du groupe</b>													
<b>Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )</b>													

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-138	146		Appartement	64	64	19,26	101,91	32,76	628,07
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-139	147		Appartement	61	61	18,36	97,14	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-140	148		Appartement	64	64	19,26	101,91	32,76	628,07
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32				
		41	Murs, piliers et gaines	29	29				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc E)	258	258	56,88	300,96		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3182	3182				
Total du groupe				5216	5216			96,74	1854,77
Terrasse (à partir de la côte +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		176	Terrasse	213	213				
		40	Cage d'escaliers	14	14				
		86	vide sur cour	8	8				
	41		Murs, piliers et gaines	23	23				
Total immeuble			Total (IMM bloc E)	258	258	189	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3182	3182				
Total du groupe				5216	5216			321,44	6162,94



Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc F</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-18		18		Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-19		19		Appartement	61	61	20,66	61,49	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-20		20		Appartement	59	59	19,98	59,47	30,2	579	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-21		21		Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entrec	49	49					
			41	Murs, piliers et gaines	39	39					
				<b>Total (IMM bloc F)</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>84</b>	<b>250</b>			
<b>Total immeuble</b>											
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
<b>Total des autres immeubles</b>											
				<b>Total du groupe</b>	<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>126,94</b>	<b>2433,77</b>	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-58		64		Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-59		65		Appartement	61	61	20,66	61,49	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension-Lot 52-60		66		Appartement	59	59	19,98	59,47	30,2	579	

Agence Nationale de  
 le Conservation Foncière et  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-61	67	Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	40	Cage d'escaliers	39	39					
	41	Murs, piliers et gaines	40	40					
	86	vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc F)	336	336	84	250			
Parites Communes du groupe	87	Vide sur jardin et voie	1912	1912					
Parites Communes du groupe	41	Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles			2962	2962					
Total du groupe			5216	5216			126,94	2433,77	
<b>deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m)</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-99	107	Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-100	108	Appartement	61	61	20,66	61,49	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-101	109	Appartement	59	59	19,98	59,47	30,2	579	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-102	110	Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	40	Cage d'escaliers	39	39					
	41	Murs, piliers et gaines	40	40					
	86	vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc F)	336	336	84	250			
Parites Communes du groupe	87	vide sur jardin et voie	1776	1776					
Total des autres immeubles			3104	3104					
Total du groupe			5216	5216			126,94	2433,77	
<b>Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m)</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-141	149	Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière et  
 Cadastre et de l'Inventaire  
 Service du Cadastre d'Alger



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-142	150	Appartement	61	61	20,66	61,49	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-143	151	Appartement	59	59	19,98	59,47	30,2	579	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-144	152	Appartement	64	64	21,68	64,52	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	Cage d'escaliers	39	39					
		Murs, piliers et gaines	40	40					
		vide sur cour	9	9					
Total immeuble		Total (IMM bloc F)	336	336	84	250			
Parites Communes du groupe		vide sur jardin et voie	1776	1776					
Total des autres immeubles			3104	3104					
Total du groupe			5216	5216			126,94	2483,77	
Terrasse (à partir de la côte +12,51m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	Terrasse	281	281					
		Cage d'escaliers	16	16					
		vide sur cour	9	9					
		Murs, piliers et gaines	30	30					
Total immeuble		Total (IMM bloc F)	336	336	336	1000			
Parites Communes du groupe		vide sur jardin et voie	1776	1776					
Total des autres immeubles			3104	3104					
Total du groupe			5216	5216			507,76	9735,08	

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m <sup>2</sup>		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc G</b>											
Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m )											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-22		22		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-23		23		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-24		24		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-25		25		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entrée	32	32					
			41	Murs, piliers et gaines	35	35					
				<b>Total (IMM bloc G)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>78,24</b>	<b>250</b>			
Total immeuble											
Parites Communes du groupe											
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					Agence Nationale de la Conservation Foncière au Cadastré et de la Cartographie Service du Cadastre d'Oran
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
Total des autres immeubles											
					2989	2989					
					5216	5216			125,92	2414,14	
Total du groupe											
Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m )											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-62		68		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-63		69		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-64		70		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63	



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-65	71		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	24	24				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
<b>Total immeuble</b>			<b>Total (IMM bloc G)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>78,24</b>	<b>250</b>		
Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912				
		41	Murs, piliers et gaines	6	6				
<b>Total des autres immeubles</b>				<b>2985</b>	<b>2985</b>				
<b>Total du groupe</b>				<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>125,92</b>	<b>2414,14</b>
<b>deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m)</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-103	111		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-104	112		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-105	113		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-106	114		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	24	24				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
<b>Total immeuble</b>			<b>Total (IMM bloc G)</b>	<b>313</b>	<b>313</b>	<b>78,24</b>	<b>250</b>		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
<b>Total des autres immeubles</b>				<b>3127</b>	<b>3127</b>				
<b>Total du groupe</b>				<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>125,92</b>	<b>2414,14</b>
<b>Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m)</b>									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-145	153		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-146	154		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63

Agence Nationale  
 de Conservation Patrimoniale  
 Culturelle et de Cartographie  
 Service du Cadastre d'Orléans

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-147	155		Appartement	61	61	19,4	61,99	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-148	156		Appartement	62	62	19,72	63,01	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52 130235/02		40	Cage d'escaliers	24	24				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc G)	313	313	78,24	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			125,92	2414,14
Terrasse (à partir de la côte +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52 130235/02		178	Terrasse	264	264				
		40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide sur cour	8	8				
		41	Murs, piliers et gaines	28	28				
Total immeuble			Total (IMM bloc G)	313	313	312,96	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3127	3127				
Total du groupe				5216	5216			503,68	9656,56

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda



Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc H</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-26		26		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-27		27		Appartement	62	62	20,93	61,75	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-28		28		Appartement	61	61	20,6	60,75	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-29		29		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	49	49					
			41	Murs, piliers et gaines	39	39					
				<b>Total (IMM bloc H)</b>	339	339	84,75	250			
<b>Parites Communes du groupe</b>											
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
				<b>Total des autres immeubles</b>	2963	2963					
				<b>Total du groupe</b>	5216	5216			128,48	2463,21	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-66		72		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-67		73		Appartement	62	62	20,93	61,75	31,74	608,44	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-68		74		Appartement	61	61	20,6	60,75	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-69		75		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07	
			40	Cage d'escaliers	41	41					

Agence Nationale de

**la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**



JOTT LAKHDAR EXTENSION- Lot 52	130235/02	41	Murs, piliers et gaines vide sur cour	39	39				
		86		8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc H)	339	339	84,75	250		
Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912				
		41	Murs, piliers et gaines	6	6				
Total des autres immeubles				2959	2959				
Total du groupe				5216	5216	128,48	2463,21		
deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m)									
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-107	115		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-108	116		Appartement	62	62	20,93	61,75	31,74	608,44
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-109	117		Appartement	61	61	20,6	60,75	31,22	598,63
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-110	118		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	41	41				
		41	Murs, piliers et gaines	39	39				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc H)	339	339	84,75	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3101	3101				
Total du groupe				5216	5216	128,48	2463,21		
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m)									
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-149	157		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-150	158		Appartement	62	62	20,93	61,75	31,74	608,44
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-151	159		Appartement	61	61	20,6	60,75	31,22	598,63
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-152	160		Appartement	64	64	21,61	63,75	32,76	628,07
		40	Cage d'escaliers	41	41				

Agence Immobilière de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre et de  
 la Conservation Foncière



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	41	Murs, piliers et gaines	39	39				
		86	vide sur cour	8	8				
	Total immeuble		Total (IMM bloc H)	339	339	84,75	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
	Total des autres immeubles			3101	3101				
	Total du groupe			5216	5216	128,48	2463,21		
Terrasse (à partir de la côte +12,51m.)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	179	Terrasse	283	283				
		40	Cage d'escaliers	17	17				
		86	vide sur cour	8	8				
		41	Murs, piliers et gaines	31	31				
	Total immeuble		Total (IMM bloc H)	339	339	339	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
	Total des autres immeubles			3101	3101				
	Total du groupe			5216	5216	513,92	9852,84		

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup. en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T,F	Avec Surp.	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc I</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-30		30		Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-31		31		Appartement	61	61	18,64	97,13	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	45	45					
			41	Murs, piliers et gaines	22	22					
	Total immeuble			Total (IMM bloc I)	192	192	38,21	199,04			
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
	Total des autres immeubles				3110	3110					
	Total du groupe				5216	5216			63,98	1226,7	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m)</b>											
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-70		76		Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-71		77		Appartement	61	61	18,64	97,13	31,22	598,63	
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers	33	33					
			41	Murs, piliers et gaines	23	23					
			86	vide su cour	9	9					
	Total immeuble			Total (IMM bloc I)	190	190	38,21	199,04			
	Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912					
	Parites Communes du groupe		41	Murs, piliers et gaines	6	6					
	Total des autres immeubles				3108	3108					
	Total du groupe				5216	5216			63,98	1226,7	
<b>Agence Nationale de Conservation Foncière de Cadastré et de la Cartographie Service du Cadastre d'Alger</b>											



deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )										
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-111	119	Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-112	120	Appartement	61	61	18,64	97,13	31,22	598,63		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-113	121	Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		Cage d'escaliers	33	33						
		Murs, piliers et gaines	30	30						
		vide sur cour	9	9						
		<b>Total (IMM bloc I)</b>	<b>261</b>	<b>261</b>	<b>57,78</b>	<b>300,95</b>				
Parites Communes du groupe	87	vide sur jardin et voie	1776	1776						
<b>Total des autres immeubles</b>			<b>3179</b>	<b>3179</b>						
<b>Total du groupe</b>			<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>96,74</b>	<b>1854,77</b>		

Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )										
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-153	161	Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-154	162	Appartement	61	61	18,64	97,13	31,22	598,63		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-155	163	Appartement	64	64	19,57	101,91	32,76	628,07		
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		Cage d'escaliers	33	33						
		Murs, piliers et gaines	30	30						
		vide sur cour	9	9						
		<b>Total (IMM bloc I)</b>	<b>261</b>	<b>261</b>	<b>57,78</b>	<b>300,95</b>				
Parites Communes du groupe	87	vide sur jardin et voie	1776	1776						
<b>Total des autres immeubles</b>			<b>3179</b>	<b>3179</b>						
<b>Total du groupe</b>			<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>96,74</b>	<b>1854,77</b>		

Terrasse (à partir de la cote +12,51m )										
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		Terrasse	215	215						
		Cage d'escaliers	14	14						
		vide sur cour	9	9						
		Murs, piliers et gaines	23	23						
<b>Total des autres immeubles</b>			<b>180</b>	<b>180</b>						
<b>Total du groupe</b>			<b>41</b>	<b>41</b>						

Agence Nationale de  
 l'Inventaire Foncier et du  
 Cadastre et de la Géographie  
 Service du Cadastre d'Oujda

Total immeuble									
Parites Communes du groupe	87								
Total des autres immeubles									
Total du groupe									
		261	261	192	1000				
		1776	1776						
		3179	3179						
		5216	5216					321,44	6162,94

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Orléans



Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup, en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv,	Com,		Int, T, F,	Avec Surp,	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc J</b>											
Rez-de-chaussée (de la côte +0,51m à la côte +3,31m )											
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-32		32		Appartement	70	70	22,79	67,82	35,83	686,95	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-33		33		Appartement	61	61	19,86	59,11	31,22	598,63	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-34		34		Appartement	64	64	20,84	62,02	32,76	628,07	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-35		35		Appartement	63	63	20,51	61,05	32,25	618,24	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	41	41					
			41	Murs, piliers et gaines	37	37					
				<b>Total (IMM bloc J)</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>84</b>	<b>250</b>			
Parites Communes du groupe											
			43	passages sous saba	136	136					Agence Nationale de
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					la Conservation Foncière du
			45	Délaissé	78	78					Calcaire et de la Cartographie
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					Service de Cadastre d'Alger
				<b>Total des autres immeubles</b>	<b>2966</b>	<b>2966</b>					
				<b>Total du groupe</b>	<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>132,06</b>	<b>2531,89</b>	
Premier Etage (de la côte +3,51m à la côte +6,31m )											
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-72		78		Appartement	70	70	22,79	67,82	35,83	686,95	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-73		79		Appartement	61	61	19,86	59,11	31,22	598,63	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-74		80		Appartement	64	64	20,84	62,02	32,76	628,07	
Jorf Lakhdir Extension- Lot 52-75		81		Appartement	63	63	20,51	61,05	32,25	618,25	
			40	Cage d'escaliers	32	32					



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52	130235/02	41	Murs, piliers et gaines	39	39									
		86	vide sur cour	7	7									
Total immeuble			Total (IMM bloc J)	336	336	84	250							
Parites Communes du groupe			Vide sur jardin et voie	1912	1912									
		41	Murs, piliers et gaines	6	6									
Total des autres immeubles				2962	2962									
Total du groupe				5216	5216				132,06				2531,9	
deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )														
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-114		122	Appartement	70	70	22,79	67,82		35,83		686,95			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-115		123	Appartement	61	61	19,86	59,11		31,22		598,63			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-116		124	Appartement	64	64	20,84	62,02		32,76		628,07			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-117		125	Appartement	63	63	20,51	61,05		32,25		618,25			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32									
		41	Murs, piliers et gaines	39	39									
		86	vide sur cour	7	7									
Total immeuble			Total (IMM bloc J)	336	336	84	250							
Parites Communes du groupe			vide sur jardin et voie	1776	1776									
		87		3104	3104									
Total des autres immeubles				5216	5216				132,06				2531,9	
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )														
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-156		164	Appartement	70	70	22,79	67,82		35,83		686,95			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-157		165	Appartement	61	61	19,86	59,11		31,22		598,63			
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-158		166	Appartement	64	64	20,84	62,02		32,76		628,07			

Agence Immobilière  
 la Gouvernerie Pour l'Annam du  
 Calastro et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Alger



Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-159	167		Appartement	63	63	20,51	61,05	32,25	618,24
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	32	32				
	130235/02	41	Murs, piliers et gaines	39	39				
		86	vide sur cour	7	7				
Total immeuble			Total (IMM bloc J)	336	336	84	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3104	3104				
Total du groupe				5216	5216			132,06	2531,89
Terrasse (à partir de la côte +12,51m )									
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52		181	Terrasse	280	280				
	130235/02	40	Cage d'escaliers	14	14				
		86	vide sur cour	7	7				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
Total immeuble			Total (IMM bloc J)	336	336	336	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3104	3104				
Total du groupe				5216	5216			528,24	10127,58

Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda

Propriété dite	Titre N°	Indice		Consistances	Sup. en m²		Dans l'immeuble		Dans la résidence		Observations
		Priv.	Com.		Int, T, F	Avec Surp.	Quote-Part	Tantième	Quote-Part	Tantième	
<b>Immeuble bloc K</b>											
<b>Rez-de-chaussée (de la côte +0,51 m à la côte +3,31 m)</b>											
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-36		36		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,25	618,24	
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-37		37		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,25	618,24	
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-38		38		Appartement	61	61	19,42	61,24	31,22	598,63	
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-39		39		Appartement	62	62	19,73	62,26	31,74	608,44	
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52	130235/02		40	Cage d'escaliers et Entree	33	33					
			41	Murs, piliers et gaines	35	35					
				<b>Total (IMM bloc K)</b>	<b>317</b>	<b>317</b>	<b>79,25</b>	<b>250</b>			
<b>Total immeuble</b>											
<b>Parites Communes du groupe</b>											
			43	passages sous saba	136	136					
			44	voies de circulation et jardin	1694	1694					
			45	Délaissé	78	78					
			41	Murs, piliers et gaines	6	6					
				<b>Total des autres immeubles</b>	<b>2985</b>	<b>2985</b>					
				<b>Total du groupe</b>	<b>5216</b>	<b>5216</b>			<b>127,46</b>	<b>2443,55</b>	
<b>Premier Etage (de la côte +3,51 m à la côte +6,31 m)</b>											
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-76		82		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,24	
Jorf Lakhidar Extension- Lot 52-77		83		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,24	

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oran



Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-78	84		Appartement	61	61	19,42	61,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-79	85		Appartement	62	62	19,73	62,26	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	25	25				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM/bloc K)	317	317	79,25	250		
Parites Communes du groupe		87	Vide sur jardin et voie	1912	1912				
Total des autres immeubles		41	Murs, piliers et gaines	6	6				
Total du groupe				2981	2981			127,48	2443,55
deuxieme Etage (de la cote +6,51m à la cote +9,31m )									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-118	126		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-119	127		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,24
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-120	128		Appartement	61	61	19,42	61,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-121	129		Appartement	62	62	19,73	62,26	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	25	25				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM/bloc K)	317	317	79,25	250		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3123	3123				
Total du groupe				5216	5216			127,48	2443,55
Troisième Etage (de la cote +9,51m à la cote +12,31m )									

Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-160	168		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,25
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-161	169		Appartement	63	63	20,05	63,25	32,26	618,25
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-162	170		Appartement	61	61	19,42	61,24	31,22	598,63
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52-163	171		Appartement	62	62	19,73	62,26	31,74	608,44
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		40	Cage d'escaliers	25	25				
		41	Murs, piliers et gaines	35	35				
		86	vide sur cour	8	8				
Total immeuble			Total (IMM bloc K)	317	317	79,25	250	127,48	2443,57
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3123	3123				
Total du groupe				5216	5216				
Terrasse (à partir de la côte +12,51m)									
Jorf Lakhdar Extension- Lot 52		182	Terrasse	266	266				
		40	Cage d'escaliers	13	13				
		86	vide sur cour	8	8				
		41	Murs, piliers et gaines	30	30				
Total immeuble			Total (IMM bloc K)	317	317	317	1000		
Parites Communes du groupe		87	vide sur jardin et voie	1776	1776				
Total des autres immeubles				3123	3123				
Total du groupe				5216	5216			509,9	9774,22
totale de résidence								5216	100000

**Agence Mohammadi de**  
**la Conservation Foncière du**  
**Cadastre et de la Cartographie**  
**Service du Cadastre d'Oujda**

Bureau des Etudes Topographiques  
**KABBAJ Abdelouahhab**  
 Ingénieur Géomètre Topographe  
 17, Boulevard Cheikhouini 1er Etage - FES  
 Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36



**4. LE NOMBRE DES VOIX DES COPROPRIETAIRES :**

Le nombre des voix des copropriétaires est calculé en fonction de la surface de la partie privative qui leur est attribuée.

Si = surface de la partie privative i.

NVi = Nombre de voix du propriétaire de la partie privative i.

S = Total des surfaces des parties privatives de l'immeuble.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

$$V_{ii} = (S_i/S) \times 100$$

En d'autres termes, le nombre de voix peut être déduit à partir du tantième d'indivision. En effet, Soit  $T.I.i$  le tantième d'indivision du propriétaire de la partie privative i, le nombre de voix de ce dernier est :

$$NV_i = T.I.i/100$$

Indice de la partie privative	Consistance	Si (m <sup>2</sup> )	NVi(%) résidence
<b>Rez-de-chaussée(IMM bloc A,bloc B,bloc C,bloc D,bloc E,bloc F,bloc G,bloc H,bloc I,bloc J,bloc K) (de la côte +0.51m à la côte +3.31m )</b>			
1	Appartement	60	0.59
2	Appartement	61	0.60
3	Appartement	62	0.61
4	Appartement	62	0.61
5	Appartement	62	0.61
6	appartement	61	0.60
7	Appartement	61	0.60
8	Appartement	62	0.61
9	Appartement	61	0.60
10	Appartement	63	0.61
11	Appartement	63	0.61
12	Appartement	63	0.61
13	Appartement	63	0.61
14	Appartement	61	0.60
15	Appartement	70	0.69
16	Appartement	61	0.60
17	Appartement	64	0.63
18	Appartement	64	0.63
19	Appartement	61	0.60
20	Appartement	59	0.58
21	Appartement	64	0.63
22	Appartement	62	0.61
23	Appartement	61	0.60
24	Appartement	61	0.60
25	Appartement	62	0.61
26	Appartement	64	0.63
27	Appartement	62	0.61
28	Appartement	61	0.60
29	Appartement	64	0.63
30	Appartement	64	0.63
31	Appartement	61	0.60
32	Appartement	70	0.69
33	Appartement	61	0.60
34	Appartement	64	0.63
35	Appartement	63	0.61
36	Appartement	63	0.61
37	Appartement	63	0.61
38	Appartement	61	0.60
39	Appartement	62	0.61
<b>Premier Etage(IMM bloc A,bloc B,bloc C,bloc D,bloc E,bloc F,bloc G,bloc H,bloc I,bloc J,bloc K) (de la côte +3.51m à la côte +6.31m )</b>			
46	Appartement	60	0.59
47	appartement	61	0.60
48	Appartement	62	0.61
49	Appartement	62	0.61
50	Appartement	62	0.61
51	Appartement	62	0.61
52	Appartement	61	0.60
53	Appartement	61	0.60
54	Appartement	62	0.61



55	Appartement	61	0.60
56	Appartement	63	0.61
57	Appartement	63	0.61
58	Appartement	63	0.61
59	Appartement	63	0.61
60	Appartement	61	0.60
61	Appartement	70	0.69
62	Appartement	61	0.60
63	Appartement	64	0.63
64	Appartement	64	0.63
65	Appartement	61	0.60
66	Appartement	59	0.58
67	Appartement	64	0.63
68	Appartement	62	0.61
69	Appartement	61	0.60
70	Appartement	61	0.60
71	Appartement	62	0.61
72	Appartement	64	0.63
73	Appartement	62	0.61
74	Appartement	61	0.60
75	Appartement	64	0.63
76	Appartement	64	0.63
77	Appartement	61	0.60
78	Appartement	70	0.69
79	Appartement	61	0.60
80	Appartement	64	0.63
81	Appartement	63	0.61
82	Appartement	63	0.61
83	Appartement	63	0.61
84	Appartement	61	0.60
85	Appartement	62	0.61
<b>Deuxième Etage(IMM bloc A,bloc B,bloc C,bloc D,bloc E,bloc F,bloc G,bloc H,bloc I,bloc J,bloc K) (de la côte +6.51m à la côte +9.31m )</b>			
88	Appartement	60	0.59
89	appartement	61	0.60
90	Appartement	62	0.61
91	Appartement	62	0.61
92	Appartement	62	0.61
93	Appartement	62	0.61
94	Appartement	61	0.60
95	Appartement	61	0.60
96	Appartement	62	0.61
97	Appartement	61	0.60
98	Appartement	63	0.61
99	Appartement	63	0.61
100	Appartement	63	0.61
101	Appartement	63	0.61
102	Appartement	61	0.60
103	Appartement	70	0.69
104	Appartement	64	0.63
105	Appartement	61	0.60
106	Appartement	64	0.63
107	Appartement	64	0.63
108	Appartement	61	0.60
109	Appartement	59	0.58
110	Appartement	64	0.63
111	Appartement	62	0.61
112	Appartement	61	0.60
113	Appartement	61	0.60
114	Appartement	62	0.61
115	Appartement	64	0.63
116	Appartement	62	0.61
117	Appartement	61	0.60
118	Appartement	64	0.63
119	Appartement	64	0.63
120	Appartement	61	0.60
121	Appartement	61	0.63
122	Appartement	70	0.69



123	Appartement	61	0.60
124	Appartement	64	0.63
125	Appartement	63	0.61
126	Appartement	63	0.61
127	Appartement	63	0.61
128	Appartement	61	0.60
129	Appartement	62	0.61
<b>Troisième Etage(IMM bloc A,bloc B,bloc C,bloc D,bloc E,bloc F,bloc G,bloc H,bloc I,bloc J,bloc K) (de la côte +9.51m à la côte +12.31m )</b>			
130	Appartement	60	0.59
131	appartement	61	0.60
132	Appartement	62	0.61
133	Appartement	62	0.61
134	Appartement	62	0.61
135	Appartement	62	0.61
136	Appartement	61	0.60
137	Appartement	61	0.60
138	Appartement	62	0.61
139	Appartement	61	0.60
140	Appartement	63	0.61
141	Appartement	63	0.61
142	Appartement	63	0.61
143	Appartement	63	0.61
144	Appartement	61	0.60
145	Appartement	70	0.69
146	Appartement	64	0.63
147	Appartement	61	0.60
148	Appartement	64	0.63
149	Appartement	64	0.63
150	Appartement	61	0.60
151	Appartement	59	0.58
152	Appartement	64	0.63
153	Appartement	62	0.61
154	Appartement	61	0.60
155	Appartement	61	0.60
156	Appartement	62	0.61
157	Appartement	64	0.63
158	Appartement	62	0.61
159	Appartement	61	0.60
160	Appartement	64	0.63
161	Appartement	64	0.63
162	Appartement	61	0.60
163	Appartement	64	0.63
164	Appartement	70	0.69
165	Appartement	61	0.60
166	Appartement	64	0.63
167	Appartement	63	0.62
168	Appartement	63	0.61
169	Appartement	63	0.61
170	Appartement	61	0.60
171	Appartement	62	0.61
	<b>Total</b>	<b>10190</b>	<b>100.00</b>

**Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**

# REGLES DE COPROPRIETE

## CHAPITRE I OBJET

**Article 1 :** Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 et notamment :

- Organiser l'administration de l'ensemble immobilier (ou résidence) ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet ensemble immobilier (ou résidence) , de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

**Article 2 :** Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution.

## CHAPITRE II

### Droits des copropriétaires sur les parties communes

**Article 3 :** Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative dans l'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes dans l'immeuble et dans l'ensemble immobilier (ou résidence) suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

## CHAPITRE III

### Cession – Quitus

**Article 4 :** La cession des lots de l'immeuble est libre. Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

**Article 5 :** Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires.

Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

**Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**

## CHAPITRE IV

### Parties privatives – Parties communes.

**Article 6 : Parties privatives :**

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.



Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- I. Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- II. les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol et de plafond ;
- III. Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- IV. Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- V. Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- VI. Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- VII. Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- III. La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- IX. Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc. ....

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

#### **Article 7 : Parties communes :**

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- ✓ Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.
- ✓ Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.
- ✓ Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.
- ✓ Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- ✓ Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- ✓ Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.
- ✓ Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.
- ✓ Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.



- ✓ Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée ( des immeubles ), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;
- ✓ Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- ✓ Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- ✓ Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- ✓ Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- ✓ Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- ✓ Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- ✓ Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- ✓ Installation téléphonique.
- ✓ Piscines, parc de jeux, bassin etc.

#### **Article 8 : Murs mitoyens :**

Les murs et cloisons non porteurs séparant deux appartements sont mitoyens entre les parties privatives contiguës. (Article 4 bis de la loi précitée)

### **CHAPITRE V**

#### **Droits et obligations des copropriétaires et occupants**

#### **Article 9 : Usage des parties communes :**

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.  
Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...
- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

#### **Article 10 : Usage des parties privatives :**

- Dispositions générales :

**Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**



Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

▪ **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble **et de l'ensemble immobilier (ou résidence)** ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de faire un bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

▪ **Dispositions particulières :**

▪ **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

▪ **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

▪ **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades **sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires** est strictement interdite.

▪ **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. .... devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

-Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastre et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

▪ **Travaux et modifications :**

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

▪ **Parkings :**

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

## CHAPITRE VI

### *Personnel de service-charges*

**Article 11 :** Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic de l'ensemble immobilier (ou résidence), sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

**Article 12 :** En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire d'un concierge pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.

**Article 13 :** Les charges communes comprennent : des parties communes

Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, la maintenance des équipements collectifs et des services communs, énumérés ci-dessous :



- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
  - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
  - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
  - Le salaire du personnel.
  - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
  - Aménagement d'accès réservés aux handicapés.
  - Aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

### Détermination des charges

**Article 14 :** Les différentes charges estimés provisoirement aux dépenses annuelles sont estimés à la somme de .....\*

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

## CHAPITRE VII

### Comptes des charges

**Article 15 :** Les comptes des charges communes relatifs à l'immeuble et à l'ensemble immobilier (ou résidence) seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale du conseil syndical. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

**Article 16 :** Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leurs quotes-parts des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

**Article 17 :** Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

**Article 18 :** La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujetti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

## CHAPITRE VIII

### Assurances

**Article 19 :** Le syndicat des copropriétaires ou le conseil syndical est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda



Toutefois, le syndicat **ou le conseil syndical** peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire.

## CHAPITRE X

### Administration des parties communes

#### Section I : le syndicat des copropriétaires

\*Selon les cas

#### Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat des copropriétaires est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

#### Section II : L'Assemblée générale

##### Organisation et attributions

#### Article 21 : Assemblée générale du syndicat des copropriétaires :

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 16bis3 de la loi précitée).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;



***L'assemblée générale est chargée de :***

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

**Section III : le conseil syndical****Article 23 : Constitution – Objet – Compétence :**

Conformément à l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, il est constitué d'office un conseil syndical composé d'un représentant de chaque immeuble et de son délégué.

Le conseil syndical a pour mission la conservation de l'ensemble immobilier ou résidence, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

**Section IV : L'Assemblée générale****Organisation et attributions**

**Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**

**Article 24 : Assemblée générale :**

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative d'au moins deux ou de plusieurs de ses membres et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.

- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins chaque six mois et ce conformément aux articles : 29 de la loi précitée.
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les membres, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (art 29 de la loi précitée).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;  
**L'assemblée générale est chargée de :** La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
- La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
- La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
- La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
- L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
- L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
- L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
- L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
- L'approbation du montant des charges et leur répartition.

Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

#### Section V : Le syndic

**Agence Nationale de  
la Conservation Foncière du  
Cadastré et de la Cartographie  
Service du Cadastre d'Oujda**

**Article 25 :** Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;



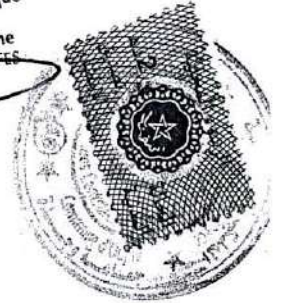
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

**Article 26 :** A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.

Fait à Fès, mars 2018

**Mr Zakaria LAZREQ**  
 Directeur Général  
 Al Omrane Région de l'Oriental

Bureau des Etudes Topographique  
**KABBAJ Abdelouahab**  
 Ingénieur Géomètre Topographe  
 17, Bd. Chefchaouani 1er Etage - FES  
 Tél: 05 35 65 27 89



**Agence Nationale de  
 la Conservation Foncière du  
 Cadastre et de la Cartographie  
 Service du Cadastre d'Oujda**

**Mohammed MAHRACUI**  
 Agent Vérificateur  
 Vu exclusivement Pour Certification Matérielle  
 de Signature Apposé Par  
**LAZREQ ZAKARIA**

M. ....  
 C.M. N° : .....  
 Enregistré Sous N° : .....  
 Qui s'est Présenté et Produit  
**06 AVR 2018**  
 Oujda Le : .....



**POUR LE PRÉSENT ET POUR  
 LE FUTUR  
 SIGNÉ: MAHRACUI Mohamed**